

« L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR »

Troisième rencontre technique du réseau Ran'Eau



Mahajanga, le 16 avril 2010

Rencontre organisée par le CITE et animée par le pS-Eau

Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
II.	LES ENJEUX DE L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR	4
III.	LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR	6
	III.1. Les orientations principales.....	6
	<i>III.1.1. Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement ou PSNA</i>	<i>7</i>
	<i>III.1.2. Le Programme National d'Accès à l'Eau Potable et à l'assainissement ou PNAEPA.....</i>	<i>7</i>
	<i>III.1.3. Le code de l'eau</i>	<i>7</i>
	III.2. Les rôles de chaque acteur.....	9
	<i>III.2.1. Au niveau national.....</i>	<i>9</i>
	<i>III.2.2. Au niveau local</i>	<i>9</i>
	III.3. Des outils pertinents au profit des acteurs du secteur	9
	<i>III.3.1. Le manuel de procédure</i>	<i>9</i>
	<i>III.3.2. Le BPOR</i>	<i>10</i>
	<i>III.3.3. La BDEA</i>	<i>10</i>
	III.4. Le financement des services d'assainissement	10
	<i>III.4.1. Financement des services d'assainissement collectif</i>	<i>10</i>
	<i>III.4.2. Financement des services d'assainissement individuel</i>	<i>10</i>
	III.5. Le porteur de projet et le cadre sectoriel	11
IV.	LEÇONS TIREES DES EXPERIENCES SUR LE TERRAIN.....	12
	IV.1. Considérer deux composantes : choix technologique et accompagnement des bénéficiaires au changement.....	12
	IV.2. Adapter la démarche projet au contexte local	13
	IV.3. Partager les expériences sur l'assainissement à Madagascar	15
V.	Synthèse et perspectives.....	16

I. INTRODUCTION

Réseau d'appui aux acteurs du secteur Eau et Assainissement à Madagascar, Ran'Eau est issu du programme « Mise en réseau et appui à la coopération décentralisée et non gouvernementale Eau / Assainissement à Madagascar », initié en juillet 2009 et mené en partenariat entre l'ONG CITE et le réseau pS-Eau avec l'appui technique du GRET.

Le réseau Ran'Eau vise à améliorer l'efficacité des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement menés par la coopération décentralisée et non gouvernementale à Madagascar et à assurer leur cohérence avec la stratégie nationale malgache via : (i) la valorisation des acteurs et actions de la coopération décentralisée et non gouvernementale franco-malgache (ii) l'appui aux porteurs de projets Eau et Assainissement dans leur démarche à l'aide d'outils et d'information spécifique ; (iii) l'organisation d'un espace d'échanges entre les acteurs du secteur Eau et Assainissement.

Le réseau Ran'Eau concentre son appui à : (i) la mise en place d'une page web décrivant les acteurs du secteur et la mise en ligne de leurs fiches projet ; (ii) l'élaboration des outils spécifiques complémentaires et la diffusion des informations adaptées au besoin des porteurs de projet ; (iii) l'organisation des réunions techniques entre les acteurs du secteur.

Concernant particulièrement les rencontres techniques, trois réunions ont été organisées depuis la création du réseau. La troisième rencontre technique qui fait l'objet du présent compte rendu a eu lieu le vendredi 16 avril 2010 à Mahajanga et porte sur l'assainissement, un des thèmes d'échanges prioritaires identifiés par les porteurs de projets Eau et Assainissement à Madagascar.

Les objectifs de cette rencontre concernent quatre volets :

- Echanger les expériences du terrain en matière d'assainissement afin de partager les bonnes pratiques et les leçons apprises ;
- Faire connaître le cadre légal et institutionnel du secteur Assainissement à Madagascar ;
- Informer les acteurs sur les aspects liés au financement des services d'assainissement de base ;
- Apporter des éléments de réflexion en vue d'améliorer l'efficacité des projets d'assainissement à Madagascar.

Cette troisième rencontre technique a réuni 35 participants issus du secteur public (Ministère de l'eau, Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, DIORANO Wash, Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo), des ONG et associations intervenant dans le secteur de l'eau et assainissement à Madagascar (Ecoles du Monde, IRCOD, GRET, SAHI, ONG Taratra, AMIF, EMDH, RAM, GEVALOR, ONG Green), le pS-Eau et le Cite (cf. en annexe fiche de présence).

Quelques éléments essentiels

La politique sectorielle nationale définit l'assainissement comme l'ensemble des interventions destinées à assurer la salubrité des zones habitées et à limiter l'impact de la pollution sur l'environnement afin de préserver la santé de la population et réduire l'impact de la pollution sur le milieu naturel.

L'assainissement inclut ainsi l'ensemble des techniques qui permettent la collecte, l'évacuation et le traitement des fluides pollués par les activités humaines (eaux usées, pluviales et industrielles), des déchets solides de type domestique et des excréta.

On distingue : (i) l'assainissement collectif (système en réseau utilisé par plusieurs personnes) ; (ii) l'assainissement individuel (au niveau de l'habitation : latrine, fosse septique...).

Positionnement de Ran'Eau

A Madagascar des millions de personnes sont sans infrastructures d'assainissement et les projets d'assainissement restent ponctuels et éparpillés sur tout le territoire avec comme conséquence immédiate la dispersion des efforts. Conscient de la problématique du manque d'assainissement et de coordination à Madagascar, le réseau Ran'Eau toujours dans son objectif de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, continue son initiative de mettre en relation les acteurs du secteur pour partager les expériences et l'information sur l'assainissement et essayer de trouver ensemble les solutions les plus adaptées pour le développement du secteur à Madagascar.

II. LES ENJEUX DE L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR

En 2008, 8,5 millions des malgaches vivant en milieu rural et 3,2 millions de la population urbaine ne disposaient pas d'infrastructure d'assainissement de base¹ avec une forte inégalité des taux d'accès entre les régions et à l'intérieur même d'une région où les zones urbaines sont les mieux loties. Selon les données obtenues dans les Enquêtes Périodiques auprès des Ménages², les taux d'accès aux latrines respectant les normes de base (avec dalles modernes et traditionnelles, avec chasse d'eau ou non, fosses modernes et fosses traditionnelles) ont régressé de 54,7% en 2002 à 50,5% en 2004.

D'après les informations fournies par l'INSTAT, le nombre de jours de travail perdus dû au mauvais assainissement représente 2,15% du PIB. La défécation à l'air libre, le non traitement des effluents avant rejet dans le milieu naturel, le manque d'hygiène sont autant de facteurs favorisant l'apparition des maladies diarrhéiques avec comme conséquences : l'absentéisme scolaire, l'augmentation des dépenses de santé, la morbidité infantile et les pertes de journées de travail. Les maladies diarrhéiques sont fréquentes à Madagascar : avec un taux de prévalence de 9%, ces maladies d'origine hydrique occupent le 2^{ème} rang après le paludisme³.

¹ Source : Joint Monitoring Programme (JMP)

² EPM 1993, 1997, 1999, 2001, 2002, 2004, 2005 - Instat

³ Enquête, INSTAT, 2005

L'assainissement est de ce fait un véritable enjeu de la santé publique à Madagascar. Au vu de cette situation, l'Etat malgache a opté pour l'amélioration de l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement de base afin de réduire la pauvreté et favoriser la croissance économique du pays. Assurer l'accès de 57,5% des populations malgaches à un système d'assainissement amélioré d'ici 2015, tel est l'objectif fixé par l'Etat malgache.

La réalisation de cet objectif demande des moyens aussi bien humains, financiers que matériels et nécessite une forte mobilisation, l'engagement et la coopération entre les parties prenantes (pouvoirs publics, ONG et associations de développement, opérateurs privés, partenaires financiers et population bénéficiaire).



Canal de collecte des eaux usées obstrué par des déchets solides à Mahajanga

III. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR

Des réformes institutionnelles pour une meilleure efficacité des actions d'amélioration de l'accès des malgaches à l'eau et à l'assainissement

Par M. Aubert Robinirina, Directeur de l'Assainissement et de la Gestion de Ressources en Eau du Ministère de l'Eau

La gestion de l'eau et de l'assainissement était auparavant placée sous tutelle du Ministère de l'Energie et des Mines. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique et stratégie visant à améliorer l'accès de la population à l'eau et à l'assainissement, l'Etat malgache a procédé à des réformes institutionnelles et a créé le Ministère de l'Eau en juillet 2008.

Le Ministère de l'Eau est chargé de la conception et de la mise en œuvre des stratégies et politiques nationales en matière d'eau potable et d'assainissement en vue d'améliorer le bien-être de la population et d'assurer la croissance économique du pays. Il est notamment en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique concernant l'ensemble de la filière assainissement, et assure la coordination des activités du secteur.

Dans le cadre de son engagement à promouvoir l'assainissement à Madagascar, le Ministère de l'Eau établit un programme national afin de mettre en œuvre les orientations politiques et stratégiques choisies, met en place un cadre légal et réglementaire et développe des outils destinés à aider les acteurs du secteur et harmoniser leurs interventions sur le terrain, tels que la BDEA, le BPOR et le manuel de procédure⁴ constituent autant de documents mis à la disposition des acteurs.

Site web du Ministère de l'Eau : www.mineau.gov.mg

III.1. Les orientations principales

L'amélioration de l'accès de la population à l'eau et à l'assainissement de base est une priorité nationale afin de réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des malgaches. En matière d'assainissement et d'hygiène, l'objectif fixé par le gouvernement dans le PNAEPA (Programme National d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement), est de passer le taux d'accès national « de 52% en 2005 à 71% en 2012, soit permettre à 6 millions de personnes additionnelles l'accès aux infrastructures d'assainissement de base (latrines) »⁵.

⁴ Voir III.3)

⁵ PNAEPA, page 16

III.1.1. Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement ou PSNA

La PSNA traduit les orientations stratégiques du gouvernement malgache, en ce qui concerne l'assainissement, en vue d'atteindre l'objectif mentionné ci-dessus.

Cette stratégie prône la clarification du partage des responsabilités, l'amélioration de la performance des services d'assainissement, l'adoption d'un mode de financement assurant l'efficacité et le recouvrement des coûts dans la limite de la capacité à payer de la population, l'adaptation des technologies et la réduction des coûts d'investissement, la priorisation au niveau national de la sensibilisation à l'hygiène, le renforcement des actions de veille sanitaire, de prévention et d'assistance en cas de crise et la maîtrise et le contrôle de l'impact environnemental.

III.1.2. Le Programme National d'Accès à l'Eau Potable et à l'assainissement ou PNAEPA

Mis en place dans le but d'opérationnaliser la politique nationale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, pour développer le partenariat public privé (PPP), pour assurer le renforcement des capacités du secteur EAH, et pour permettre la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), le PNAEPA est un document qui décrit les stratégies adoptées, précise les objectifs à atteindre et les résultats attendus, indique les actions à entreprendre, estime les ressources à mobiliser, et enfin se réfère à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation : le SNISE (Système National Intégré de Suivi-Evaluation).

III.1.3. Le code de l'eau

Le code de l'eau est défini par la loi n° 98-029 du 20 janvier 1999. Il prévoit un ensemble de mesures destinées à prévenir et limiter la pollution de l'eau. Il définit également un ensemble de principes qui constitue le fondement des services publics d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Il précise dans son article 41 que « les communes urbaines et rurales sont les maîtres d'ouvrage du système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques, situé sur leur territoire respectif. Elles exercent ces attributions par l'intermédiaire du conseil municipal ». Toutefois, si les communes n'ont pas la capacité requise tel que définie par la loi, ce rôle de maître d'ouvrage est assuré par le Ministère de l'eau.

L'exploitation et la maintenance des ouvrages et équipements d'assainissement sont régies par la loi 95-035 du 3 octobre 1995. D'après cette loi, les communes ou unions intercommunales sont les responsables de l'assainissement sur l'ensemble du territoire malgache. Ladite loi autorise également les communes urbaines à mettre en place un organisme chargé de l'assainissement.

Le SAMVA ou le Service Autonome de Maintenance de la ville d'Antananarivo, un exemple d'organisation conforme au cadre sectoriel

Par Mme Bakoliarisoa Rasoarimisa, Chef du service assainissement eaux usées et produits de vidange du SAMVA

Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), le SAMVA a été créé par la loi 95-035 du 03/10/95 et réorganisé par le décret 2009-1166 du 15/09/09.

L'organisation du SAMVA se résume comme suit :

- un Conseil d'Administration qui constitue l'organe d'orientation et de décision du SAMVA. Il est dirigé par le Maire de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) et est composé de 12 membres issus de ses ministères de tutelle, de la Direction Exécutive et de la commune ;
- une Direction Exécutive qui assure la mise en œuvre du plan d'actions validé par le conseil d'administration.

Le SAMVA est chargé de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages et équipements d'assainissement de la ville d'Antananarivo. Ses activités concernent trois volets : les ordures ménagères, les eaux usées et les produits de vidange.

Pour la **collecte des ordures ménagères**, le SAMVA couvre 83% de la Commune urbaine d'Antananarivo. Les zones non couvertes sont soit inaccessibles, soit des propriétés privées. Le service s'appuie sur un système d'information géographique pour la gestion, l'organisation et la planification de la collecte (par ex. circuit des camions bennes, répartition des bacs à ordures). Le SAMVA évalue la quantité d'ordures ménagères de la Commune urbaine d'Antananarivo entre 400 et 700 t/j, que reçoit le site de la décharge d'Andralanitra d'une superficie de 13 ha.

Concernant le volet **assainissement eaux usées**, le SAMVA assure l'aménagement et l'entretien (curage, le débouchage et le nettoyage des regards...) des réseaux séparatifs, les réseaux unitaires étant sous la responsabilité de la commune urbaine d'Antananarivo et de l'APIPA. Le SAMVA s'occupe de la maintenance et de l'exploitation de 47 km de réseaux des eaux usées constitués essentiellement des collecteurs réhabilités lors des travaux réalisés en 1998 – 1999. Les eaux usées sont refoulées au fleuve d'Ikopa. Ikopa est le seul collecteur de toutes les nuisances restituées à l'aval de la ville d'Antananarivo. Cette rivière reçoit sans aucun traitement les effluents urbains provenant de la station de pompage de 67ha. Il est prévu la construction d'une station d'épuration. Le Canal d'Andriantany est le deuxième milieu récepteur qui traverse les bas quartiers de la plaine Ouest de la ville d'Antananarivo. Il assure le rôle de drainage des eaux fluviales et de principal émissaire des eaux usées des bas quartiers. Il existe 5 stations de pompage dans l'assainissement des eaux usées : Isotry, 67ha, Ambodin'Isotry, Anatihazo, Ampefiloha. Le fonctionnement du SAMVA est assuré par la surtaxe de la consommation en eau que la JIRAMA (Eau et Électricité Malgache) reverse à la commune. Le SAMVA établit aussi des collaborations avec des partenaires techniques et financiers afin de mener à bien ses missions.

Le SAMVA réfléchit à la mise en place d'un service de collecte et de traitement des **boues de vidange**.

III.2. Les rôles de chaque acteur

Les rôles de chaque acteur tels qu'ils ont été définis dans la PSNA sont les suivants :

III.2.1. Au niveau national

4 ministères interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies et politiques nationales en matière d'assainissement à savoir :

- *le ministère de l'eau* qui est chargé de la conception et de la mise en œuvre des stratégies et politiques nationales en matière d'eau et d'assainissement et coordonne l'ensemble des activités du secteur ;
- *le ministère chargé de la décentralisation et de l'aménagement du Territoire* qui assure la programmation et le pilotage des travaux d'infrastructures collectives d'assainissement ainsi que la mise en œuvre des services collectifs d'assainissement
- *le ministère de la santé* qui assure la coordination des actions d'éducation sanitaire et entreprend des actions de prévention face aux risques sanitaires ;
- *le ministère de l'environnement* qui est responsable de la mise en œuvre de la politique de suivi environnemental.

III.2.2. Au niveau local

- *La commune* : elle est le maître d'ouvrage. A ce titre, elle est chargée d'établir un plan communal d'assainissement. Elle est responsable de l'entretien des infrastructures, du contrôle de la salubrité de l'ensemble de son territoire et prend des mesures correctives en cas de dysfonctionnement avéré ;
- *Les ONG et associations* : elles contribuent à la conception et l'exécution des projets d'assainissement (réalisation des études, mobilisation communautaire, exécution des travaux...) ;
- *La population cible* doit prendre en charge les frais liés à l'élimination de ses déchets et de ses eaux usées (construction de latrine, paiement de taxe sur la propriété bâtie, paiement de redevance).

III.3. Des outils pertinents au profit des acteurs du secteur

Insuffler du changement dans un milieu nécessite une connaissance approfondie du contexte local et une importante phase de préparation de l'action. Afin d'aider les acteurs du secteur Eau et Assainissement dans cette démarche, le ministère de l'eau a développé divers outils destinés à cadrer et à faciliter leurs interventions : manuel de procédure, BPOR et BPEA.

III.3.1. Le manuel de procédure

Le manuel de procédure a été créé dans le but d'harmoniser les actions entreprises par les intervenants du secteur Eau et Assainissement à Madagascar. Il se veut être un outil au service des acteurs du secteur afin de les aider dans la mise en place et la gestion de leur projet. Il décrit les démarches à suivre dans le cadre de la conception et de l'exécution du projet et précise les rôles des différentes parties prenantes (pouvoirs publics, collectivités territoriales décentralisées, ONG et associations, bénéficiaires du projet...).

III.3.2. Le BPOR

Le BPOR (Budget de Programme par Objectifs Régionaux) est un outil de programmation. Il définit les priorités régionales, fixe les objectifs régionaux et décrit les activités à entreprendre pour atteindre ces objectifs. Le ministère de l'eau s'appuie sur ces BPOR pour établir la planification nationale annuelle ou PGE (Programme Général de l'Etat pour le secteur Eau, assainissement, hygiène).

III.3.3. La BDEA

La BDEA (Base des données du secteur Eau et Assainissement) est une base de données qui fournit des informations sur l'eau (localisation et qualité des ressources en eau, calcul des taux de desserte par fokontany, les points d'eau...) et l'assainissement (taux d'accès, type de latrine, organismes présents dans la zone...). La BDEA est consultable au Ministère de l'eau. Pour accéder aux données il faut faire une demande par écrit auprès des responsables au sein du Ministère de l'eau.

Elle se présente sous 3 formes : en Système d'Information Géographique (SIG), en Access et en Excel.

III.4. Le financement des services d'assainissement

La politique sectorielle de l'Etat malgache en matière d'assainissement réclame la contribution des usagers au coût des services liés, ceci afin d'assurer d'une manière durable l'accès de la population à ces services. Toutefois, la fixation des redevances pour l'assainissement doit prendre en considération les éléments ci-après : (i) le coût des investissements et d'exploitation ; (ii) la capacité de paiement de la population bénéficiaire.

III.4.1. Financement des services d'assainissement collectif

La loi autorise les communes à instituer une redevance d'assainissement afin d'assurer le financement des services d'assainissement.

Concernant les eaux usées, la redevance est due par toute personne bénéficiant d'une alimentation en eau. Tandis que la redevance concernant les ordures ménagères est incluse dans l'impôt foncier sur les propriétés bâties.

III.4.2. Financement des services d'assainissement individuel

Selon le décret 2008 -319 portant document de Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA), la population bénéficiaire doit être l'unique contributeur et doit financer les infrastructures individuelles, et elle doit ainsi prendre en charge la totalité des dépenses liées à la construction des latrines. Elle doit payer les redevances d'assainissement (eaux usées, ordures, charges de contrôles du processus d'évacuation d'excrétas), et aussi rémunérer les prestations des opérateurs privées ou publics de vidanges.

Le Fonds d'Appui pour l'Assainissement

Par M. Jean Herivelo Rakotondrainibe, Coordonnateur de la plateforme Diorano Wash

Le Fonds Mondial pour l'Assainissement ou FMA est un fonds destiné à améliorer l'accès des populations pauvres aux services d'assainissement et leurs pratiques en matière d'hygiène.

Madagascar figure parmi les premiers pays bénéficiaires de ce fond, où il se décline en un Fonds d'appui à l'Assainissement (FAA).

En développant une approche régionale conjuguant la promotion de l'hygiène, l'assainissement total piloté par la collectivité et le marketing de l'assainissement, le FAA vise à éliminer la pratique de la défécation en plein air, à renforcer les capacités des communes dans leurs rôles de maîtrise d'ouvrage et à favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique capable de fournir des services d'assainissement de qualité.

Le FAA est doté de 5 millions de dollar à dépenser sur 5 ans. Le FAA n'autorise pas les subventions directes et ne finance pas la construction des latrines. Il intervient donc surtout sur les volets «Soft» (plaidoyer, renforcement des capacités...). Toutefois, le fonds prévoit la mise en place d'une ligne de crédit pour les ménages et les fournisseurs à travers le réseau de micro finances.

Des critères ont été établis afin de sélectionner et prioriser les régions pouvant bénéficier de ce fonds entre autres le taux d'accès aux latrines, la présence d'ONG qui ont la capacité d'accompagner la région. Les régions sélectionnées établiront un programme dont la mise en œuvre sera soutenue par le FAA. Cette phase de 5ans prévoit de financer des programmes régionaux à hauteur 400 000 \$ pour les régions prioritaires (regional project). Ensuite, il sera affecté sur 10 projets régionaux un budget d'environ 50 000 \$ de chaque (small project). Les autres régions peuvent bénéficier d'enveloppes budgétaires pour des projets d'appui. Les premières régions sélectionnées pour la première phase sont Amoron'i Mania, Analanjirofo et Menabe.

III.5. Le porteur de projet et le cadre sectoriel

Pour une meilleure efficacité des projets d'amélioration de l'accès de la population malgache à l'assainissement de base, il est important que les porteurs de projet se conforment au cadre existant.

Le manuel de procédure, la BDEA et le BPOR sont autant d'outils laissés à la disposition des porteurs de projet pour une meilleure coordination, une cohérence des actions menées sur le terrain et pour la réussite des projets d'assainissement. Ils sont donc encouragés à utiliser ces outils dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de leur projet.

A l'inverse, il est essentiel que les porteurs de projet participent à l'actualisation de ces outils en faisant connaître les actions qu'ils engagent. Pour cela, les porteurs de projets doivent remplir les fiches IPO (Fiche d'identification des Points d'eau) et ILA (Fiche d'identification des latrines) et les transmettre au ministère de l'eau, afin que les informations relatives à leurs actions soient intégrées dans la BDEA.

Cette démarche répond à l'importance d'une coordination du secteur par le Ministère de l'Eau. Notons pour terminer que dans le souci d'encourager les porteurs de projets à effectuer cette démarche, le ministère a allégé et simplifié la fiche IPO.

IV. LEÇONS TIREES DES EXPERIENCES SUR LE TERRAIN

IV.1. Considérer deux composantes : choix technologique et accompagnement des bénéficiaires au changement

La réussite des projets d'assainissement sous entend l'existence des infrastructures de collecte, d'évacuation et de traitement des eaux usées et pluviales efficaces et opérationnelles.

Les quelques pratiques échangées durant la journée de rencontre ont montré qu'il fallait aller au-delà des aspects purement techniques et prendre en considération les aspects socioculturels pour réussir les projets d'assainissement.

En effet, la société malgache accorde une grande importance au respect des us et coutumes et est marquée par un grand nombre de tabous ou « Fady » (interdit de conserver les excréta dans un local, interdit de nettoyer une latrine, interdit aux hommes de partager une latrine avec leur sœur...) qui peuvent se révéler incompatibles avec l'innovation que l'on souhaite introduire par la mise en œuvre des projets d'assainissement.

Connaître ces valeurs sociales et tabous et comprendre le comportement des populations cibles sont essentiels afin de concevoir des messages adaptés permettant de les conscientiser sur les biens fondés de l'utilisation des latrines et de les convaincre à abandonner la défécation en plein air.

Ainsi, la réussite d'un projet d'assainissement nécessite la mise en œuvre de nombreuses actions d'accompagnement (sensibilisation, formation, appui organisationnel...) afin de permettre l'appropriation de l'action par la population bénéficiaire et assurer ainsi la pérennité des infrastructures mises en place.

L'action d'Ecoles du Monde dans les régions Boeny et Sofia.

Par M. Eric Dyvorne, Directeur de l'association Ecoles du Monde Madagascar

L'ONG Ecoles du monde intervient dans la région de BOENY depuis plus de 10 ans. Assurer l'accès durable à l'eau et à l'assainissement de base des quartiers défavorisés de Mahajanga et des villages dans la brousse, tels sont les objectifs affichés par son intervention.

Dans cette optique, Ecoles du Monde a construit des latrines et blocs-sanitaires dans les quartiers et villages concernés par son intervention : (i) latrines sèches pour les quartiers situés dans la commune urbaine de Mahajanga à cause du problème d'eau ; (ii) latrines avec fosse septique et puits en milieu rural. En collaboration avec le CISCO et l'association des parents d'élèves (FRAM), l'association a mis en place des blocs sanitaires dans des écoles primaires publiques.

Afin de favoriser l'appropriation des infrastructures par les bénéficiaires, Ecoles du Monde exige la contribution de ces derniers : prise en charge des matériaux locaux et du transport, prise en charge des dépenses liées à la consommation en eau pour les quartiers situés dans la commune urbaine de Mahajanga,

gestion des infrastructures.

Le manque d'entretien, la non réparation des installations, la non utilisation des latrines dans certaines localités sont autant de facteurs qui ont motivé l'association Ecoles du Monde à réorienter sa stratégie afin de mieux susciter l'adhésion des populations : (i) l'approche par la demande ; (ii) l'analyse de la demande (évaluer le niveau d'engagement et la motivation des bénéficiaires pour la bonne gestion des infrastructures via des enquêtes) ; (iii) la collaboration avec des organismes locaux tel que l'ONG FIVROY qui ont la capacité et des expériences confirmées en matière de sensibilisation et de mobilisation de la population afin de préparer et accompagner les bénéficiaires au changement de comportement souhaité.



Bloc sanitaire construit par Ecoles du Monde dans une école de Mahajanga

IV.2. Adapter la démarche projet au contexte local

Connaître l'environnement dans lequel le projet sera exécuté est une étape préliminaire à ne pas escamoter. En effet, il est essentiel de réaliser un diagnostic approfondi de la future zone d'intervention afin de : (i) comprendre le comportement et cerner les vrais problèmes de la population ; (ii) concevoir des actions répondant au besoin de la population et adaptées au contexte de leur localité.

Par ailleurs, le diagnostic permet d'identifier les différentes structures intervenant ou pouvant intervenir dans la zone, d'apprécier leurs capacités et de cibler ainsi de partenariats potentiels pour une meilleure efficacité du projet.

Cette analyse contextuelle devrait également permettre d'anticiper les effets indirects du projet.

S'associer avec des structures locales pertinentes : l'assainissement du vallon Metzinger (coopération entre la ville de Mahajanga et le Département du Bas-Rhin)

Par M. Yann Issard, Représentant de l'IRCOD à Madagascar

L'Institut Régional de Coopération Développement ou IRCOD, avec le soutien financier Conseil Général de Bas-Rhin, travaille en partenariat avec la commune urbaine de Mahajanga (CUM) dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement et d'assainissement du vallon Metzinger (environ 560 ha).

Visant à protéger les quartiers en aval du vallon contre l'inondation, la GTZ a commencé en 2001 par :

(i) la mise en place d'un réseau d'assainissement à ciel ouvert des vallons : creusement d'un canal d'environ 3 km de long, canaux secondaires, caniveaux... Les eaux sortent à l'exutoire sans traitement préalable ; (ii) la construction d'un pont à clapet ; (iii) le renforcement de capacités de la CUM (appui à l'élaboration du plan d'urbanisme, appui à l'entretien du réseau d'assainissement via le système HIMO, appui à l'organisation des nettoyages collectifs dans les fokontany...) de manière à pérenniser les infrastructures.

Suite aux problèmes constatés (dégradation des infrastructures, insuffisance de l'entretien du réseau, émergence de nouvelles constructions dans les zones non constructibles...) lors de la mission d'évaluation réalisée par l'équipe technique du Conseil Général en 2008, l'IRCOD a procédé à la redéfinition de sa stratégie d'intervention. Responsabilisation de la population via des campagnes de sensibilisation à l'hygiène et à la santé, soutien à la commune pour l'entretien du canal, appui à la commune pour l'amélioration des recettes fiscales, implication des Fokontany pour le respect des zones non constructibles, collaboration avec des structures locales existantes telles que Tanana Madio, Enda, BMH..., telles sont les orientations stratégiques prises à l'issue de cette mission d'évaluation.

En 2009, l'IRCOD a appuyé la CUM dans la réalisation d'un diagnostic afin de cibler les actions à entreprendre dans le cadre de leur partenariat et choisir 2 quartiers pilotes pour la mise en œuvre des actions identifiées.



Canal principal d'assainissement du vallon Metzinger

IV.3. Partager les expériences sur l'assainissement à Madagascar

De nombreux projets d'assainissement ont été réalisés à Madagascar. Ces projets touchent à la fois le domaine technique et les aspects liés à la gestion des infrastructures mises en place. Il est essentiel de partager les bonnes pratiques et les leçons apprises de ces projets afin d'améliorer les interventions futures.

Le GRET mène actuellement des études afin de capitaliser les expériences acquises en matière d'assainissement à Madagascar : méthodologie, technologies adoptées, approches émergentes... Les résultats de ces études serviront de base pour l'établissement du cahier technique. Ce cahier technique sera présenté lors de la réunion institutionnelle à Antananarivo le 22 septembre 2010. Il sera diffusé aux différents acteurs et principaux partenaires et sera également mis en ligne et téléchargeable sur les sites portails pS-Eau et Ran'Eau.

Assurer la cohérence des approches

Par Melle Marie Guillaume, Gret

Le GRET a proposé une méthodologie qui devrait permettre aux porteurs de projet d'opérer de choix technologiques.

Cette méthodologie est basée sur la bonne connaissance de la zone d'intervention, la prise en considération des trois maillons de l'assainissement (ACCES, EVACUATION, TRAITEMENT) et une étude de faisabilité afin d'aboutir à des solutions techniques appropriées.

La connaissance de la zone d'intervention s'acquiert à partir de la réalisation d'un diagnostic.

Il s'agit d'identifier les potentialités et problèmes de la zone en matière d'assainissement sous quelques angles entre autres la population, le milieu physique et le système d'assainissement existant. Ce diagnostic aboutit à : (i) zonage de la zone d'intervention selon les problèmes rencontrés et les caractéristiques du milieu ; (ii) l'identification de technologies pouvant être développées au niveau de chaque zone, le choix étant déterminé après l'étude de faisabilité c'est-à-dire la prise en considération des critères d'efficacité, de coût et de technicité.

V. Synthèse et perspectives

1/ Il existe une **politique et une stratégie nationale de l'assainissement** à Madagascar mais celle-ci est peu connue des acteurs de terrain. Il est pourtant un devoir que les porteurs de projets sur l'assainissement s'y conforment et déclarent systématiquement leurs actions aux autorités (Ministère de l'Eau). Le Réseau Ran'Eau s'engage à mieux faire connaître le cadre sectoriel en appuyant la diffusion des documents et outils de référence auprès des porteurs de projets.

2/ La difficulté principale des projets d'assainissement à Madagascar est liée à la difficulté de **faire changer les comportements**, notamment en ce qui concerne la défécation en plein air. Aussi, tout projet d'assainissement doit intégrer des actions de sensibilisation. Pour mener ces actions, il est possible de passer par des structures locales spécialisées sur ces questions, et de s'inspirer des outils de communication spécifiques développés par certaines ONGs. Ces outils sont en cours de recensement par le réseau Ran'Eau et Water Aid, et seront rendus disponibles pour l'ensemble des porteurs de projets.

3/ **Différentes approches et technologies** sont actuellement mises en œuvre en matière d'assainissement à Madagascar. Ces expériences diverses méritent d'être partagées et diffusées à l'ensemble des acteurs du secteur. Le Gret mène un travail de capitalisation dans ce sens, qui sera restitué dans le cadre du réseau Ran'Eau.

4/ Le **Fonds d'Appui à l'Assainissement**, doté de 5 M\$ sur 5 ans, représente une opportunité pour développer les actions en faveur de l'assainissement à Madagascar, et notamment celles mises en œuvre par les ONGs.



Rédaction :

Voahangy Alice RASOARINIVO (CITE)

Contacts :

CITE

Léa RASOLOFOSON-RAJAONAH

Mail : lea@cite.mg

www.cite.mg/raneau

Programme Solidarité Eau

Vincent DUSSAUX

Mail : dussaux@pseau.org

www.pseau.org/madagascar